

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- PLÉNIÈRE

SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION, 50E SÉANCE PLÉNIÈRE – MATIN

L'Assemblée générale rappelle Israël et la Palestine à leur responsabilité de créer les conditions favorables à un horizon politique crédible

L'Assemblée générale a adopté aujourd'hui par vote six résolutions* sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient dont une sur le règlement pacifique de la question palestinienne. L'Assemblée générale, qui a ainsi achevé un débat commencé hier, a demandé à Israël et à la Palestine d'agir de façon responsable afin d'inverser d'urgence les tendances négatives sur le terrain et de créer les conditions nécessaires à l'ouverture d'un horizon politique crédible et à la promotion des efforts de paix.

Par la résolution sur le règlement pacifique de la question de Palestine, l'Assemblée générale demande qu'Israël se retire du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et que les droits inaliénables du peuple palestinien, au premier rang desquels le droit à l'autodétermination et le droit de créer un État indépendant, soient réalisés. L'Assemblée souligne qu'il faut apporter une solution juste au problème des réfugiés de Palestine et demande aux deux parties d'agir de façon responsable dans le respect du droit international et de leurs précédents accords et obligations, tant dans leurs politiques que dans leurs actions, afin d'inverser d'urgence les tendances négatives sur le terrain et de créer les conditions nécessaires à l'ouverture d'un horizon politique crédible et à la promotion des efforts de paix.

L'Assemblée se félicite à cet égard de l'initiative prise par la France afin de mobiliser un appui international en faveur de la paix israélo-palestinienne et d'organiser une conférence de paix internationale, de l'action que continue de mener le Quatuor pour remédier à la situation intenable sur le terrain et pour promouvoir la tenue de négociations constructives, ainsi que des efforts que déploient respectivement l'Égypte et la Fédération de Russie pour promouvoir le dialogue et les négociations entre les deux parties. Elle demande qu'une conférence internationale soit organisée à Moscou en temps voulu, en vue de promouvoir et d'accélérer la conclusion d'un règlement juste, durable et global.

La résolution a été adoptée par 153 voix pour, 7 voix contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie, Nauru et Palaos) et 7 abstentions (Australie, Cameroun, Honduras, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Tonga et Vanuatu).

Aux termes de la résolution sur « Jérusalem », adoptée par 149 voix pour, les mêmes voix contre et 8 abstentions (Australie, Cameroun, Guatemala, Honduras, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay et Vanuatu), l'Assemblée générale demande que le statu quo historique soit respecté verbalement et en pratique dans les Lieux saints de Jérusalem, notamment l'esplanade des Mosquées, et exhorte toutes les parties à œuvrer immédiatement et de façon conjointe à apaiser les tensions et à mettre fin à tous les actes de provocation, d'incitation et de violence commis dans les Lieux saints de la ville.

La résolution sur « Le Golan syrien » a été adoptée par 103 voix pour, 6 voix contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie et Palaos) et 56 abstentions. Dans ce texte, l'Assemblée générale constate une fois de plus que le maintien de l'occupation du Golan syrien et son annexion de facto font obstacle à l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région. Elle demande à Israël de relancer les volets syrien et libanais des pourparlers et de respecter les garanties et engagements précédemment souscrits. Elle exige qu'Israël se retire de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

L'Assemblée générale a aussi renouvelé le mandat de plusieurs entités: la résolution sur le « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien » a été adoptée par 100 voix pour, 9 voix contre (Australie, Canada, États-Unis, Guatemala, Îles Marshall, Israël, Micronésie, Nauru et Palaos) et 55 abstentions; celle sur la « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat », par 98 voix pour, les mêmes voix contre et 57 abstentions; et celle sur le « Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information (DPI), par 153 voix pour, 7 voix contre (Australie, Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie et Palaos) et 7 abstentions (Cameroun, Honduras, Nauru, Paraguay, Togo, Tonga et Vanuatu).

Au moment où le monde fait face à des conflits dévastateurs et à des catastrophes humanitaires, il est regrettable, a estimé la représentante d'Israël, de voir l'adoption de résolutions qui détournent des ressources financières précieuses vers des organes dont l'unique objectif est d'attaquer Israël. Toutes les six résolutions, a-t-elle estimé, échouent non seulement à promouvoir le dialogue ou à rétablir la confiance mais elles créent également une infrastructure organisationnelle pour financer des activités anti-israéliennes, sous les auspices des Nations Unies.

La représentante a dénoncé le fait que les résolutions ne parlent pas des attaques terroristes qui ont coûté la vie à 42 citoyens israéliens et blessés plus de 600 autres ni des organisations internationales reconnues comme terroristes dont le Hamas. Les coauteurs des textes refusent, a-t-elle aussi accusé, d'utiliser le terme « Mont du Temple », le site le plus saint du judaïsme, et la place la plus sacrée des religions abrahamiques que sont l'Islam, le christianisme et le judaïsme. Elle a vu là le témoignage du refus persistant des Palestiniens et de leurs soutiens de reconnaître le lien historique du peuple juif avec les lieux saints et la ville de Jérusalem.

L'Assemblée générale, qui se réunira mardi 6 décembre à partir de 10 heures sur la question du sport au service du développement et de la paix, a décidé de prolonger jusqu'au 9 décembre 2016 les travaux de sa Deuxième Commission chargée des questions économiques et financières.

[*A/71/L.18](#); [A/71/L.19](#); [A/71/L.20](#); [A/71/L.21](#); [A/71/L.8](#); [A/71/L.22](#)

QUESTION DE PALESTINE ([A/71/35](#)), ([A/71/359](#)) ET ([A/71/174](#))

Déclarations

Mme HAYFA ALI AHMED MATAR (Bahreïn) a dit qu'à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Roi du Bahreïn a envoyé une lettre au peuple palestinien dont la teneur reflète l'attention que les Nations Unies et la communauté internationale portent à la question de Palestine, notamment le droit à l'autodétermination et à la souveraineté. La représentante a réitéré son appui à la création d'un État de Palestine, conformément aux résolutions des Nations Unies et à l'Initiative de paix arabe qui demande la fin de l'occupation israélienne. Invoquant le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la représentante a souligné que la détérioration de la situation résultait essentiellement de l'annexion de Jérusalem-Est et de l'occupation illégale des terres palestiniennes. L'Initiative de paix arabe reste la seule initiative « crédible » pour la paix au Moyen-Orient, a-t-elle tranché.

Mme MALEEHA LODHI (Pakistan) a déclaré que la poursuite de la colonisation, le blocus de Gaza, les provocations d'Israël autour de la sainte Mosquée Al Aqsa ou encore les détentions arbitraires sont des obstacles à la solution des deux États. Ces actions conjuguées aux déclarations des autorités israéliennes selon lesquelles la solution des deux États n'est plus à l'ordre du jour montrent que la Puissance occupante cherche à faire voler en éclats le consensus international, encouragée par le manque de détermination de la communauté internationale.

L'absence de progrès ne remet pas en cause l'engagement de nombreux pays, dont le Pakistan, qui n'ont cessé de défendre la cause palestinienne. Cette absence, s'est expliquée la représentante, pointe plutôt vers quelques pays qui ont la capacité de forcer les changements qu'il faut mais qui n'en ont pas la volonté. Il est temps qu'ils entendent les appels incessants à la reconnaissance de l'État de Palestine, a précisé le représentant, appelant le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités, y compris en favorisant la reprise du dialogue, seul moyen d'avancer. Mais, a-t-elle prévenu, ce dialogue doit être substantiel et rechercher un résultat. Il ne devrait en aucun cas devenir un moyen de donner du temps et de l'espace à Israël pour qu'il continue de compromettre la continuité territoriale de l'État de Palestine.

L'autre aspect du conflit, a poursuivi le représentant, est l'occupation israélienne du Golan syrien. La colonisation de ce territoire, en plus des pratiques illégales consistant à contrôler les ressources et à changer la composition démographique et le statut juridique, sont des violations flagrantes des résolutions des Nations Unies. Or, une paix durable au Moyen-Orient n'est réalisable que si Israël se retire de tous les territoires arabes occupés, y compris le Liban et les hauteurs du Golan, a conclu le représentant.

M. KHALIFA ALI ISSA AL HARTHY (Oman) a dénoncé les pratiques israéliennes contraires au droit international et aux droits de l'homme. Il a appelé la communauté internationale à faire pression sur la Puissance occupante pour qu'elle mette fin à ces pratiques et retourne à la table des négociations, en vue de parvenir à la création d'un État palestinien. Le représentant a rappelé l'importance du dialogue entre les parties, sur la base de la solution des deux États. Il a demandé à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour inciter les parties à ce dialogue et promouvoir cette solution.

M. HORACIO SEVILLA BORJA (Équateur) a souhaité rappeler qu'en 1979, dans cette même salle de l'Assemblée générale, Fidel Castro, « leader éternel du peuple cubain » décédé le 25 novembre, déclarait que « la Palestine est la moelle épinière du problème du Moyen-Orient ». De fait, a-t-il dit, si la communauté internationale s'était conformée à la résolution que l'Assemblée a adoptée le 29 novembre 1947 sur la partition de la Palestine en deux États, l'un israélien, l'autre palestinien, le monde n'aurait pas aujourd'hui à se lamenter sur les « tragédies indicibles » que continue de vivre cette région.

Le représentant a souligné que le peuple palestinien attend depuis 70 ans de pouvoir exercer son droit à s'autodéterminer, à exister en tant que nation et à construire un État, comme tous les autres peuples du monde. Ce droit, reconnu par la communauté internationale dans la résolution 3236 (XXIX) de 1974, est aussi la suite logique d'une histoire millénaire, a dit le représentant, en déplorant « l'absence d'action effective » du Conseil de sécurité face aux mesures unilatérales prises par Israël dans le territoire palestinien qu'il occupe depuis 1967.

Il a fait observer que le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) présenté au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien fait état du « coût élevé » de l'occupation israélienne. Il a appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités face à une politique de colonisation qui met gravement en péril la solution des deux États décrite par le Quatuor comme l'« unique voie » pour parvenir à la paix en tenant compte des impératifs sécuritaires d'Israël et des aspirations des Palestiniens à la souveraineté et à l'indépendance.

M. MAYTHONG THAMMAVONGSA (République démocratique populaire lao) a constaté que la question de Palestine est à l'ordre du jour des Nations Unies depuis plus de six décennies sans que le peuple palestinien puisse encore espérer réaliser son droit à l'autodétermination, préalable à l'établissement d'un État indépendant. Il est donc temps, a-t-il dit, que la communauté internationale fasse preuve d'audace en créant les conditions d'un retour au dialogue et aux négociations en vue de concrétiser la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Se disant préoccupé par la situation humanitaire dans la bande de Gaza depuis la guerre de 2014, le représentant a appelé à la levée du blocus imposé par Israël à ce territoire et exhorté la communauté internationale à fournir un soutien et une assistance à la Palestine pour accompagner les efforts de reconstruction. Il a également souhaité qu'Israël mette fin à ses activités de colonisation qui constituent une atteinte au droit international et bloquent l'ensemble du processus de paix. Ces actes doivent cesser pour créer un environnement propice à une reprise des négociations et permettre un règlement juste de ce long conflit, sur la base des résolutions de l'ONU et de la Feuille de route du Quatuor, a conclu le délégué, espérant qu'à l'instar de son pays, d'autres pays reconnaîtront l'État de Palestine dans un proche avenir.

M. JAMAL JAMA AHMED ABDULLA AL MUSHARAKH (Émirats arabes unis) a réitéré son appui au peuple et Gouvernement palestiniens dans leurs aspirations légitimes à créer un État souverain et indépendant. Le représentant s'est dit inquiet de l'ampleur de la crise humanitaire et de la violence dans les territoires palestiniens occupés, bref de cette tragédie palestinienne qui dure depuis près de 70 ans. Il a dénoncé l'occupation des terres, l'utilisation d'une force excessive et l'expansion des colonies. Ces activités font obstacle à tout progrès dans le processus de paix, a souligné le représentant, en demandant à Israël de mettre un terme à des activités illégales qui non seulement compromettent la paix et la sécurité régionales mais qui font aussi « le jeu des extrémistes de tous bords ». Le représentant a appelé le Conseil de sécurité à agir immédiatement pour sauver la solution des deux États et mettre fin à l'occupation.

M. MOHAMED ALI ALHAKIM (Iraq) a appelé à son tour à la fin de « l'occupation injuste » du territoire palestinien. Il s'est dit particulièrement préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire des Palestiniens et par les « actes d'agression » d'Israël, notamment à Gaza. Ces actes, a-t-il déploré, détruisent les infrastructures, les lieux saints et les établissements scolaires, y compris les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Le représentant a condamné le fait qu'Israël continue sa politique d'expansion et de colonisation en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est, ce qui contribue au « désespoir » des Palestiniens. Il a estimé que la solution ne sera véritablement « juste et globale » que si elle

conduit à la création d'un État palestinien à part entière, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à la solution des deux États. Pour y parvenir, le délégué a appelé tous les pays à reconnaître l'État de Palestine dans les plus brefs délais. Il a aussi appelé les Palestiniens à présenter « un front uni » face à la Puissance occupante.

M. AHMED ELSHANDAWILY (Égypte) a souligné que l'occupation israélienne entre dans sa septième décennie, s'acheminant vers la pérennité. Pour le représentant qui a paraphrasé le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, cette situation constitue un terrain fertile pour la haine et l'extrémisme. Il a rappelé que la communauté internationale a toujours appelé à la fin de l'occupation et reconnu le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'existence des deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte. Le statu quo actuel est contraire aux buts et principes de l'Organisation.

L'Assemblée générale peut faire plus pour la création d'un État de Palestine, a estimé le représentant, arguant que ses résolutions attestent du fait que le Groupe des pays arabes et la Palestine ont choisi la voie de la paix. Prônant « la fin de l'immobilisme », le représentant a appelé les grandes puissances à ne pas perdre de vue l'objectif principal de l'Assemblée générale qui est la concrétisation de la solution des deux États. Ni le statu quo ni les politiques discriminatoires d'Israël ne sont une option, a répété le représentant qui s'est tourné vers « certains Israéliens qui ont lancé des appels à la paix ici aux Nations Unies ». Cela démontre, s'est réjoui le représentant, qu'ils veulent une paix juste et durable tout comme le Groupe arabe. Se disant favorable aux initiatives de paix russe, française et arabe, le représentant a prévenu qu'elles ne pourront réussir que si et seulement si Israël s'y engage aussi.

Mme ABEER YOUSUF A. DANISH (Arabie saoudite) a déploré l'absence de progrès dans le règlement d'un conflit qui prive les Palestiniens des droits à « une vie digne » et à l'autodétermination. Elle a appelé la communauté internationale à « rendre justice » à ce peuple, en obtenant le « retrait complet et intégral » d'Israël des territoires palestiniens occupés. « Nous devons mettre fin à la tragédie qu'endurent les Palestiniens », a-t-elle insisté, tout en appelant les États Membres à protéger les lieux saints à Jérusalem et à « préserver l'identité islamique et arabe » de la ville.

M. AHMAD MOHAMED AL-THANI (Qatar) a, lui aussi, appelé à la fin de l'occupation reconnue comme illégale par toutes les résolutions de l'Assemblée générale. Le temps d'une solution globale basée sur ces résolutions a sonné, a-t-il estimé, en appelant à la création d'un État de Palestine, par le biais de négociations fondées sur un calendrier clair. Le représentant n'a pas manqué de dénoncer les violences et les crimes commis par les colons israéliens en toute impunité. La communauté internationale, a-t-il insisté, doit accorder une protection aux Palestiniens et obtenir le respect de la quatrième Convention de Genève. Le Qatar, pour sa part, poursuivra ses efforts humanitaires et continuera à contribuer à la reconstruction de Gaza. Insistant sur le fait que la politique israélienne dans le territoire occupé est un frein à la réalisation des objectifs de développement durable, le représentant a demandé la création d'un mécanisme de l'ONU pour évaluer les pertes économiques subies par les Palestiniens du fait de l'occupation israélienne.

M. WU HAITAO (Chine) a appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour résoudre le conflit israélo-palestinien et sortir les pourparlers de l'impasse actuelle. La communauté internationale, a-t-il poursuivi, ne devrait pas laisser s'enliser les négociations de paix et condamner ainsi les Palestiniens à souffrir indéfiniment. Le représentant a appuyé l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Il a appelé Israël à « faire preuve de retenue » et à mettre fin aux colonies de peuplement et aux démolitions des maisons palestiniennes pour créer les conditions d'un retour aux négociations de paix.

Le représentant a appelé la communauté internationale à contribuer davantage à la reconstruction économique de la Palestine. « Nous appuyons la juste cause du peuple

palestinien », a-t-il déclaré, rappelant que son pays soutient la construction d'un État palestinien, d'après les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'une plus grande participation de la Palestine dans les affaires internationales.

Le représentant a noté que le Moyen-Orient traverse des conflits et guerres exacerbés par le terrorisme. Il a appelé la communauté internationale à mieux respecter les droits des pays de la région et leurs systèmes politiques, tout en encourageant ces pays à résoudre leurs différends par le dialogue. La communauté internationale, a-t-il insisté, doit respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces États. Tout en appelant à s'attaquer aux causes profondes des conflits au Moyen-Orient, le délégué chinois a plaidé en faveur d'une coopération internationale accrue dans la région et d'une plus grande efficacité dans la lutte contre le terrorisme.

M. OMAR HILALE (Maroc) a déclaré que le Roi Mohammed VI a, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité au peuple palestinien, tenu à sensibiliser la communauté internationale au sort du peuple palestinien et aux agissements de l'autre partie qui fait tout pour saper la solution des deux États. Le représentant s'est dit préoccupé par l'escalade de la violence israélienne notamment à Jérusalem qui vise à torpiller le statut de la ville, dénonçant ces tentatives « de noyer le conflit dans les dédales des conflits religieux ». Le Maroc, a-t-il promis, ne lésinera sur aucun effort pour préserver les droits des Palestiniens sur Jérusalem-Est, renforcer la résilience des Palestiniens et protéger la ville. Il faut retourner à la table des négociations avec un calendrier précis, a-t-il exhorté tout en rappelant la position du Maroc qui est en tout point calquée sur l'Initiative de paix arabe.

M. SUHRAB UDDIN (Bangladesh) a souligné que son pays soutient la construction d'un État palestinien, d'après les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. L'année 2017, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'occupation, devrait être l'occasion, a estimé le représentant, de mettre en œuvre des initiatives de paix pertinentes et d'envoyer un message clair contre les colonies de peuplement. Ces colonies, a-t-il ajouté, ont été identifiées « à juste titre comme le principal obstacle » de la solution des deux États. Le représentant a appelé la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses « violations systématiques » du droit international humanitaire. Il a plaidé en faveur d'un rôle accru de la délégation palestinienne au sein des Nations Unies.

Mme MAY-ELIN STENER (Norvège) a voulu qu'on préserve les avancées de ces deux décennies d'efforts depuis l'Accord d'Oslo. En tant que Coprésidente du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Norvège, a-t-elle dit, constate quelques améliorations notamment l'accord sur l'électricité et la coopération douanière entre Israël et l'Autorité palestinienne. La Norvège travaille avec toutes les parties au suivi de cet accord. Elle veille à ce qu'il soit appliqué et étudie son extension à d'autres secteurs comme l'eau. Reconnaissant que la situation à Gaza est une grave source de préoccupation, elle a plaidé pour l'accélération des efforts de reconstruction et rappelé l'objectif de son Comité qui est de contribuer à la réalisation de la solution des deux États.

M. FERIDUN H. SINIRLIOĞLU (Turquie) a dénoncé l'occupation d'Israël et « l'injustice historique » faite aux Palestiniens, y compris la confiscation de leurs terres, les violations de leurs droits fondamentaux, les déplacements forcés et les démolitions de maisons, qui ne font qu'augmenter la colère des Palestiniens.

Pour sortir de l'impasse actuelle du processus de paix, le délégué turc a estimé que le peuple palestinien devrait « être sur un pied d'égalité » avec Israël à la table des négociations, en tant qu'État à part entière. Pour cela, il a appelé la communauté internationale à promouvoir une plus grande participation de la Palestine dans les affaires internationales. Il a également appelé les États Membres à mettre fin à la catastrophe humanitaire à Gaza et à répondre aux besoins de développement en Cisjordanie. Face aux perspectives de paix durable qui s'éloignent, le

représentant a appelé à un nouvel élan pour relancer la solution des deux États et aboutir à la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. RUSLAN BULTRIKOV (Kazakhstan) s'est dit inquiet de l'absence de progrès et de ses conséquences sur la paix et la sécurité régionales. Nous nous éloignons de la situation des deux États, s'est-il alarmé, en appelant la communauté internationale à agir de toute urgence pour atténuer la souffrance des Palestiniens, en particulier à Gaza dont le blocus détériore la situation économique et sape les perspectives de paix. La solution des deux États est la seule solution viable, a tranché le représentant qui a exhorté Israéliens et Palestiniens à reprendre les négociations de paix et le Quatuor à aider à la reprise de ces négociations.

M. ELMAHDI S. ELMAJERBI (Libye) a appelé à mettre fin à l'occupation israélienne et demandé à Israël de respecter le droit des Palestiniens à créer leur propre État, avec Jérusalem-Est pour capitale. Le représentant a dénoncé les « crimes de guerre et contre l'humanité » perpétrés par Israël à Gaza et à Jérusalem, comme en témoignent selon lui les activités de colonisation, la profanation des lieux saints, les déplacements forcés et les démolitions de maisons. De tels agissements constituent des violations flagrantes des droits de l'homme qui s'attaquent « à l'identité arabe de la Palestine », au mépris des résolutions du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le représentant a appelé la communauté internationale à reconnaître la Palestine en tant qu'État Membre à part entière de l'ONU. Il a également appelé les États à établir un échéancier pour mettre fin au siège illégal de Gaza, et à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et du Golan syrien.

M. IDRIS BOUASSILA (Algérie) a constaté que les perspectives d'une solution politique entre Palestiniens et Israéliens s'éloignent de jour en jour. Il a dénoncé la poursuite de l'occupation israélienne, les déplacements forcés des civils et le blocus de Gaza. Israël croit qu'il n'a de compte à rendre à personne et continue ainsi de bafouer les droits des Palestiniens en poursuivant l'expansion des colonies, en faisant un usage excessif de la force et en procédant à des exécutions extrajudiciaires. Le représentant a rappelé que le peuple palestinien a le droit d'être protégé et qu'il revient à Israël de garantir ce droit. Le refus d'Israël est un défi au droit international, a-t-il insisté, ajoutant que les pratiques injustes d'Israël sont les principaux obstacles à la solution des deux États. Cette situation doit rappeler l'ONU à ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien. Les Nations Unies et la communauté internationale ont en effet la responsabilité de protéger ce peuple et de faire pression sur Israël pour mettre un terme à l'occupation. Les Nations Unies, a conclu le représentant, doivent passer au plus vite à la création de l'État de Palestine.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT [A/71/328](#), [A/71/328/ADD.1](#) ET [A/71/359](#)

Déclarations

M. MOUNZER MOUNZER (République arabe syrienne) a dénoncé la « très grave léthargie internationale » devant l'occupation israélienne des territoires palestiniens et du Golan syrien, au mépris du droit international. Non seulement Israël bafoue les résolutions de l'ONU concernant le Golan mais il continue en plus d'étendre sa présence sur le territoire, de s'arroger des terres, de piller des antiquités et d'implanter des mines. Israël poursuit sa politique « belliqueuse et raciste » contre la population arabe du Golan occupé, comme en témoignent les arrestations illégales et le prononcé de peines disproportionnées. Le délégué syrien a appelé Israël à libérer immédiatement les citoyens syriens « détenus illégalement » au Golan occupé.

Il a aussi dénoncé le soutien d'Israël aux groupes terroristes que sont le Front el-Nosra et Daech, en particulier sur la ligne de démarcation, où la « Puissance occupante » facilite, selon lui, le transit de ces groupes vers le nord en leur fournissant un soutien logistique et médical. « Il devient insupportable que les Nations Unies continuent de coopérer avec cette Puissance occupante de manière routinière », a tranché le représentant, tout en reprochant à l'ONU de

n'avoir pas suffisamment réagi aux dernières déclarations des dirigeants israéliens sur leur intention de ne jamais renoncer au Golan syrien occupé.

Ce territoire, s'est insurgé le représentant, fait partie intégrante de la République arabe syrienne qui ne reconnaît aucune des décisions prises par Israël sur le Golan syrien. La Syrie, a prévenu le représentant, ne tolérera aucune négociation sur le tracé des frontières qui demeurent celles d'avant 1967. « Ces terres usurpées et volées devront être restituées tôt ou tard », a-t-il prévenu, appelant les États Membres à soutenir les projets de résolution présentés aujourd'hui sur le Golan et Jérusalem.

Mme HAYA AL-DURAIE (Koweït) a apporté son appui à tous les efforts pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Elle a attribué l'impasse actuelle à la politique d'Israël et a apporté son soutien aux aspirations du peuple palestinien à un État indépendant. Elle a appelé la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il se retire du Golan syrien et de tous les territoires palestiniens et respecte l'intégrité territoriale du Liban. Elle s'est dite gravement préoccupée par la crise syrienne, arguant qu'« on ne peut pas ignorer la situation à Alep » et condamnant le fait de prendre pour cible des zones résidentielles et des hôpitaux. Tous les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent être traduits en justice, a-t-elle tranché.

La représentante a appuyé les efforts de l'ONU pour trouver une solution à la crise syrienne, y compris la création d'un gouvernement de transition tenant compte de toutes les sensibilités syriennes. Elle a rappelé que le Koweït a organisé trois Conférences de donateurs sur la Syrie et qu'il a versé près de 1,3 milliard de dollars aux agences humanitaires des Nations Unies. S'agissant du Yémen, elle a apporté son appui au Représentant spécial du Secrétaire général et rejeté toutes les mesures unilatérales pour créer un gouvernement. Le Gouvernement du Président Abdrabbuh Mansour Hadi est le Gouvernement du Yémen, a-t-elle estimé, avant de rappeler qu'en avril, le Koweït a abrité les négociations de paix au Yémen sous l'égide des Nations Unies. La représentante a aussi apporté son appui au Gouvernement iraquien dans sa lutte contre les mouvements terroristes et dit l'attachement de son pays à l'intégrité territoriale de l'Iraq.

M. VLADIMIR K. SAFRONKOV (Fédération de Russie) a dénoncé les violations répétées du cessez-le-feu dans la bande de Gaza, ainsi que la prise par Israël de mesures contribuant à radicaliser la jeunesse palestinienne. Parmi elles, le représentant a mentionné la poursuite de la colonisation, « à un tel rythme que l'on pourrait bientôt arriver à un point de non-retour ». Il a également cité les confiscations de terre et la démolition des maisons et foyers palestiniens en Cisjordanie. De tels agissements, a-t-il dit, ne font que retarder la perspective de la solution des deux États.

Au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient, la Fédération de Russie, a indiqué le représentant, s'efforce de formuler des recommandations pour relancer la solution des deux États et surmonter la méfiance mutuelle entre Israéliens et Palestiniens. Il a invité les leaders des deux parties à venir à Moscou pour participer à une réunion visant à sortir de l'impasse actuelle.

Le délégué s'est par ailleurs déclaré vivement préoccupé par la situation à Gaza, dont le taux de chômage est l'un des plus élevés au monde. La situation des Gazaouis, a-t-il regretté, est instrumentalisée par les extrémistes qui tentent de les radicaliser. Pour éviter que le conflit au Moyen-Orient ne pèse plus lourdement encore sur la région, le représentant a appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour relancer le processus de paix.

Mme MOOMINA IBRAHIM (Maldives) a noté que ce débat se tenait à un « moment charnière » de l'histoire du Moyen-Orient, alors que le monde s'émeut de la grave situation humanitaire en Syrie et de l'escalade de la violence à Alep. Les Maldives, a-t-elle dit, sont profondément préoccupées par la situation de conflit que connaît la région entière et considèrent que la paix au

Moyen-Orient, « berceau de la civilisation et centre de connaissances, traditions et cultures », est cruciale tant pour les peuples qui y vivent que pour le monde entier.

S'agissant des tragiques événements qui se déroulent à Alep, elle a rappelé que le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Stephen O'Brien, les avait qualifiés de « honte pour notre génération » devant le Conseil de sécurité. Assurant que les Maldives font tout leur possible pour venir en aide au peuple syrien en souffrance, la déléguée a appelé toutes les parties à mettre de côté la politique et à prendre le parti de l'humanité. Elle a également condamné ceux qui se livrent au terrorisme au nom de l'Islam, regrettant que la déstabilisation du Moyen-Orient ait donné naissance à des groupes comme Daech, qui se livrent à des violations barbares du droit humanitaire.

Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, les effets d'un conflit ne peuvent être contenus dans une région, a encore relevé la représentante. En conséquence, la communauté internationale doit passer à l'action et présenter un front uni face au terrorisme, à la violence et à l'oppression, a-t-elle conclu, en soulignant l'importance du compromis politique dans la recherche de solutions de paix, en Syrie comme dans le conflit israélo-palestinien.

M. YOSHIFUMI OKAMURA (Japon) a observé que l'instabilité au Moyen-Orient a des répercussions bien au-delà de la région, comme l'illustrent les vagues de réfugiés et la propagation de l'extrémisme violent dans le monde entier. Ces manifestations, auxquelles la communauté internationale peine à répondre, ne sont toutefois que les symptômes de causes plus profondes, qui nécessitent une action collective afin de renforcer la gouvernance et créer une société inclusive et tolérante, capable de résister à l'extrémisme, a-t-il souligné.

Évoquant la question de Palestine, le délégué a constaté qu'en dépit du grand nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale, la situation continue de se dégrader sur le terrain. Appelant Israël à geler immédiatement ses activités de colonisation, il a déploré que des actes de violence soient perpétrés de part et d'autre, ce qui à ses yeux confirme que la « réalité d'un seul État » n'est dans l'intérêt d'aucune des parties. En conséquence, il a exhorté ces dernières à renouveler leur engagement en faveur de la solution des deux États et à reprendre les négociations de paix.

Il a par ailleurs indiqué que, soucieux de faciliter le rétablissement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens, son pays était à l'origine de l'initiative « Corridor pour la paix et la prospérité » destinée à promouvoir la viabilité de l'économie palestinienne, en coopération avec Israël, la Jordanie et la Palestine. Parallèlement, le Japon invite depuis 1997 des dirigeants d'avenir des deux parties à participer à un programme d'échanges dans différents secteurs. Dans l'impasse politique actuelle, de tels efforts peuvent permettre de créer un environnement plus propice à la paix, a-t-il conclu, plaidant pour un apprentissage de la coexistence et de l'ouverture.

Explications de vote sur les résolutions relatives à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient

La représentante d'Israël a regretté que l'Assemblée générale se réunisse aujourd'hui pour se prononcer sur une série de résolutions qui ne servent que ceux qui préfèrent promouvoir un récit biaisé profitable à aucune des parties. Les six résolutions échouent non seulement à promouvoir le dialogue ou à rétablir la confiance mais elles créent également une infrastructure organisationnelle pour financer des activités anti-israéliennes, sous les auspices des Nations Unies.

Au moment où le monde fait face à des conflits dévastateurs et à des catastrophes humanitaires, il est regrettable de voir que l'Assemblée générale se réunit, une nouvelle fois, pour adopter des

résolutions qui détournent des ressources financières précieuses vers des organes dont l'unique objectif est d'attaquer Israël.

Ces résolutions sont non seulement contreproductives mais elles sont aussi de plus en plus détachées de la réalité. Depuis septembre 2015, des attaques terroristes ont coûté la vie à 42 citoyens israéliens et blessés plus de 600 autres. Ces résolutions n'en font pas mention et condamnent encore moins ceux qui incitent à ces actes odieux de terrorisme. Ces résolutions ne parlent pas des organisations internationales reconnues comme terroristes dont le Hamas.

Ces résolutions sont préoccupantes dans le sens où ses coauteurs refusent d'utiliser le terme « Mont du Temple ». En hébreu, le « Mont du Temple » ou « Har Habayit » est le site le plus saint du judaïsme, et la place la plus sacrée des religions abrahamiques que sont l'Islam, le christianisme et le judaïsme.

Deux des résolutions omettent toute référence aux liens du Mont du Temple avec le judaïsme et le christianisme. Cette omission délibérée est plus que « des mots sur du papier ». C'est le témoignage du refus persistant des Palestiniens et de leurs soutiens de reconnaître le lien historique du peuple juif avec les lieux saints et la ville de Jérusalem.

La triste réalité, a conclu la représentante, est que les six résolutions offrent une vision unilatérale de la situation et perpétue une approche à somme nulle du conflit. Elles envoient un message selon lequel la seule façon de soutenir les Palestiniens est de critiquer Israël. Le vote en faveur de ces résolutions et de leurs préjugés inhérents contre Israël ne fera pas avancer la cause de la paix. Il ne fera que rendre la paix plus difficile, a prévenu la représentante.

Son homologue du Mexique a expliqué son abstention sur la résolution relative à la « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat », en arguant qu'il s'agit d'attirer l'attention des États Membres sur la nécessité d'utiliser plus efficacement les ressources destinées à aider le peuple palestinien pour avancer sur la voie de la solution des deux États.

Le représentant de Singapour qui a voté en faveur de la résolution sur le « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien », a dit comprendre que « la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967 » s'entend comme « la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues fondées sur celles d'avant 1967 ».

Le représentant de la Slovaquie a dit que la mention de « gouvernement palestinien » dans la résolution sur le « règlement pacifique de la question de Palestine » se réfère à l'Autorité palestinienne et ne préjuge en rien de la position des pays membres de l'Union européenne. Il a aussi estimé que toute mention des lieux saints devrait inclure les trois religions.

Le représentant du Paraguay, qui s'est abstenu sur les résolutions relatives au « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien » et à la « Division des droits des Palestiniens au Secrétariat », a estimé que ces textes ne contribuent en rien à l'amélioration de la situation.

Également au nom de l'Argentine, le représentant du Brésil a souligné avoir voté en faveur de la résolution sur le « Golan syrien », conformément au principe de l'illégalité de l'acquisition de terres par la force. Il a aussi précisé que ce vote ne préjuge en rien de sa position sur le paragraphe 6 qui « exige une fois de plus qu'en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, Israël se retire de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 ». Le représentant a appelé à la fin de l'occupation du plateau du Golan et à une solution définitive de la question.

Le représentant des États-Unis s'est dit profondément troublé par la présentation d'un nombre disproportionné de résolutions biaisées pour condamner Israël. Cette approche à sens unique nuit à la recherche aux perspectives de paix en sapant la confiance entre les parties et le soutien international « critique » pour réaliser la paix.

Toutes les parties au conflit ont la responsabilité d'y mettre un terme, et nous sommes déçus que des États Membres continuent de ne montrer du doigt qu'Israël sans reconnaître les responsabilités et les étapes difficiles qui doivent être faites par toutes les parties. Il est manifestement injuste, a poursuivi le représentant, que les Nations Unies, une institution fondée sur l'idée que toutes les nations doivent être traitées équitablement, soient si souvent utilisées par les États Membres pour traiter Israël de manière déséquilibrée.

Les États-Unis ont voté contre ces résolutions, en particulier celles qui renouvellent les mandats de comités qui utilisent les ressources précieuses des Nations Unies parce que nous estimons, a souligné le représentant, qu'elles sont contraires à l'objectif de paix que nous partageons tous.

Parmi ces résolutions annuelles, trois organes en particulier reflètent leur coût « biaisé et inutile » : le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

Ces organes gaspillent les ressources limitées de l'ONU coûtant près de 6,1 millions de dollars en 2015 alors qu'ils ne font rien pour contribuer à la paix dans la région, et qu'ils perpétuent la perception d'une ONU tout entière dressée injustement contre Israël.

Les États-Unis, a affirmé le représentant, sont engagés à promouvoir la solution des deux États et exhortent toutes les parties à prendre des mesures pour arrêter la violence, améliorer les conditions de vie en Cisjordanie et à Gaza, et faire avancer le processus diplomatique. Les États-Unis condamnent tous les actes de violence et de terrorisme contre des civils non armés. Ils appuient le droit d'Israël à défendre des civils innocents contre le terrorisme et jugent essentiel de faire preuve de retenue et de désamorcer les tensions.

Le représentant a rejeté tout effort visant à délégitimer Israël ou à compromettre sa sécurité. Les États-Unis continueront à le faire avec vigueur, a-t-il prévenu.

L'opposition américaine à la résolution sur « les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem et le Golan occupé » ne devrait pas être comprise comme un soutien à la colonisation, a rectifié le représentant. Au contraire, pour les États-Unis, ces colonies sont illégitimes et contraires à la cause de la paix, menacent la viabilité de la solution des deux États, rapprochent encore plus Israël de la réalité d'un État unique et occupant perpétuel, fondamentalement incompatible avec le futur d'Israël en tant qu'État juif et démocratique.

Les États-Unis, a conclu le représentant, sont fermement opposés aux activités de colonisation mais leur opposition ne saurait justifier des résolutions biaisées et répétitives, facilitant les condamnations d'Israël. Ces résolutions font reculer nos efforts communs de parvenir à un règlement pacifique du conflit entre les Israéliens et les Palestiniens et nuisent à la crédibilité institutionnelle de l'ONU.

Seuls les choix difficiles faits dans des négociations bilatérales feront avancer la paix, une cause qui profiterait bien plus d'une approche plus équilibrée ici à l'Assemblée générale, a encore dit le représentant.

Le représentant de la Syrie a remercié l'Assemblée générale pour avoir adopté la résolution sur le « Golan syrien ». Toutes les résolutions, a-t-il dit, envoient un message clair à Israël, à savoir que la colonisation et l'annexion de terres par la force sont contraires au droit international.

L'observatrice de la Palestine a elle aussi exprimé ses remerciements aux États Membres qui ont voté en faveur des résolutions, lesquelles, selon elle, permettent de réaffirmer le consensus international sur la solution des deux États. Cette solution est en péril aujourd'hui à cause des agissements d'Israël, a-t-elle répété, tout en remerciant à nouveau les États Membres pour leur soutien face aux « injustices » dont sont victimes les Palestiniens.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.